

Expulsion de l'écrivain marocain Abdelmoumen DIOURI - Interpellation de Mme BULTOT, Adjointe, groupe «Alternative Rouge et Verte»

Mme BULTOT : J'ai été sensibilisée au problème de l'expulsion de M. Abdelmoumen DIOURI vers le Gabon par un certain nombre d'associations et de personnes et en particulier par le Comité de Défense présidé par M. Jean-Marie BRESSAND. En effet, plusieurs éléments dans cette affaire ne peuvent qu'interpeller les démocrates que nous sommes.

Tout d'abord, pourquoi a-t-on expulsé M. DIOURI ? Les réponses sont actuellement vagues et peu suffisantes. Il a écrit un livre qui porte préjudice au Roi du Maroc, mais n'est-ce pas à l'honneur de la France, pays des droits de l'homme qu'un livre qui dénonce une des plus féroces dictatures puisse y être édité ? N'oublions pas que le Maroc détient le plus vieux prisonnier politique du monde. M. DIOURI est accusé d'avoir eu des contacts avec les milieux intégristes, il ne s'en est jamais caché, par ailleurs il en avait besoin aussi pour rédiger son ouvrage. N'oublions pas que la France a accordé et accorde encore des visas à des leaders intégristes, tunisiens en particulier qui en profitent pour appeler au renversement du Gouvernement tunisien, ce qui n'était pas le cas de M. DIOURI qui n'était pas militant intégriste.

On lui reproche des revenus injustifiés, or M. DIOURI était un homme d'affaires connu qui a lancé la construction de chaînes d'hôtels dans différents pays étrangers. On essaie de le déconsidérer par les vieux procédés classiques de diffamation, tels qu'ils étaient en vigueur dans les dictatures staliniennes. On ne peut que se poser des questions quand l'expulsion survient après la visite du Ministre de l'Intérieur du Maroc, responsable d'une des polices les plus féroces du monde et dont on connaît la haine personnelle à l'égard de Abdelmoumen DIOURI. Les journalistes ont fait état d'accord franco-marocain pour éviter l'aggravation des problèmes de banlieues. Est-ce un nouveau feu vert à l'activité des services secrets en France que l'on connaît bien depuis l'affaire BEN BARKA ? Notre démocratie en est-elle réduite à ce point aujourd'hui que nous ayons besoin de la police marocaine pour éviter l'aggravation de la crise des banlieues ? L'expulsion vers le Gabon s'est faite contre le droit national et international, contre la convention de Genève sachant les liens privilégiés entre le Gabon et le Maroc. Même en procédure d'urgence, on ne peut l'envoyer dans un pays où sa sécurité est menacée. Il y a déjà été torturé par la police marocaine et il reste condamné à mort dans son pays. C'est pourquoi je propose, Monsieur le Maire, que l'Assemblée Communale se prononce sur le vœu suivant : «Nous demandons à M. MITTERRAND d'annuler l'arrêté d'expulsion ou au minimum d'intervenir auprès du Président du Gabon pour que M. Abdelmoumen DIOURI puisse se rendre dans le pays de son choix avec les conditions de sécurité nécessaires».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Deuxième interpellation du groupe «Alternative Rouge et Verte», interpellation encore plus politique que la précédente, car en effet il s'agit d'une décision politique prise par un Ministre du Gouvernement et bien entendu je ne vous demanderai pas d'adopter un vœu qui soit politique, ce n'est d'ailleurs pas le lieu. Je voudrais simplement puisqu'il s'agit d'une expulsion, rappeler ce qu'a répondu le Ministre de l'Intérieur qui, lui, a pris ses responsabilités puisque c'est lui qui a signé l'arrêté d'expulsion. Je cite sans commentaires, vous en jugerez vous-mêmes : «M. DIOURI, dit M. MARCHAND Ministre de l'Intérieur, bénéficiait d'un droit qui est tout à l'honneur dans notre pays, le droit d'asile. Il était comme 170 000 autres résidents en France titulaire de la carte de réfugié politique délivrée par l'OFPRA. Un réfugié politique n'a pas que des droits, il a aussi des devoirs et comme le précisent les conventions internationales, notamment la convention de Genève de 1951 dans son article 2 : il doit se conformer aux lois du pays d'accueil et ne pas menacer le maintien de l'ordre public. Également selon l'avis constant de la Commission des Réfugiés, il ne doit pas constituer une menace pour le pays d'accueil. J'affirme que M. DIOURI, dit toujours le Ministre, n'a pas rempli ses obligations. Il a eu des contacts multiples avec des services étrangers en Europe. L'Assemblée comprendra que je ne peux pas tout dire, mais je mentionne les services lybiens ; depuis 5 ans il a eu des activités subversives proche-orientales. M. DIOURI n'a pas respecté le droit financier de notre pays. Il a été condamné par le Tribunal Correctionnel de Nanterre à 18 mois d'emprisonnement avec sursis, mais ce qui a justifié la mesure d'expulsion, ce sont les agissements récents de M. DIOURI qui, en tant que réfugié politique, n'a pas tenu compte des mises en garde et des avertissements de mes services. Récemment, c'est ce qui a emporté ma décision, dit toujours le Ministre, il a eu des relations répétées avec des groupes

fondamentalistes et intégristes musulmans liés aux trois pays du Maghreb. Il a circulé sous de faux noms avec des passeports différents. En résumé, il fallait faire respecter le droit, j'ai respecté le droit en choisissant, ce n'était pas facile, mais M. DIOURI l'a accepté comme en atteste le procès-verbal qu'il a signé sans réserve, de l'expulser vers le Gabon. Ce pays est signataire de la convention de Genève et si j'en crois la presse, les conditions de séjour de M. DIOURI y sont parfaitement normales et il peut le quitter comme il veut, il est libre. J'ai lu, termine le Ministre de l'Intérieur, ici ou là, on l'a redit tout à l'heure, que cette expulsion aurait été motivée par la préparation d'un livre. M. DIOURI peut écrire ce qu'il veut, cela ne pose pas de problème, ce sont les agissements de M. DIOURI qui justifiaient de prendre cette mesure. Cela dit nous sommes dans un pays de droit, M. DIOURI a exercé un recours, celui-ci sera examiné par la juridiction compétente». Voilà simplement les commentaires que j'ai à formuler sur la question posée par Martine BULTOT.

Dont acte.